

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Préambule

La Municipalité souhaite mettre en place un dispositif de « Contrat Municipal Étudiant » afin de promouvoir l'égalité des chances auprès des jeunes du territoire en les accompagnant dans l'accès à l'enseignement supérieur, sans que les conditions financières ne constituent un obstacle à leur projet universitaire.

Ce dispositif a vocation à constituer un complément de ressources. Il vise également à favoriser l'autonomie des jeunes, leur insertion professionnelle et leur implication dans la vie locale.

En contrepartie de l'aide apportée par la Municipalité, l'étudiant bénéficiaire s'engage à faire preuve d'assiduité et de sérieux dans la poursuite de ses études, mais également à assurer une mission au service de la Commune dans le cadre des besoins des services municipaux.

Les étudiants recrutés pourront intervenir, selon les besoins de la collectivité, dans différents services communaux : services administratifs, techniques, entretien des bâtiments, animation, culture, événementiel ou encore services à la population.

ARTICLE 1 - Conditions générales d'attribution

Afin d'être éligible, il est requis de :

- Résider à Saint Etienne de Fontbellon. Dans le cas où les parents de l'étudiant sont divorcés, il suffit que l'un des deux habite à Saint Etienne de Fontbellon.
- Suivre une formation non rémunérée
 - Dans un établissement sur le territoire français
 - Dans un établissement public ou privé sous contrat,
- Être âgé de moins de 25 ans au 1er septembre de l'année en cours.
- Être inscrit dans un cycle d'études supérieures, jusqu'à Bac +5.
- Les étudiants qui suivent une préparation à un concours sans valider de diplôme (entrée école infirmier, éducateur, concours administratifs, concours avocat, etc....), seront également éligibles au CME.

Les études doivent constituer l'activité principale de l'étudiant.

ARTICLE 2 - Attribution du Contrat Municipal Etudiant

Le CME est attribué pour une année universitaire. Un dossier de demande de renouvellement sera constitué par l'étudiant chaque année.

Pour les étudiants qui ont bénéficié du CME l'année précédente, il est impératif qu'ils aient réalisé leur contrepartie. En cas de non-réalisation de cette dernière, l'attribution sera refusée systématiquement.

Les dossiers sont instruits en juin par la Commune.

Tous les étudiants répondant aux conditions générales et particulières et bénéficiant du CME recevront une lettre de notification et une invitation à une réception au cours de laquelle les contrats seront signés. La présence de chaque étudiant est obligatoire au risque de se voir refuser l'attribution du CME.

Aucun dossier ne sera étudié après la date limite de réception des dossiers, le 30 juin.

Aucun dossier ne sera accepté sans les justificatifs attendus.

Les dossiers seront étudiés dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée au CME lors du vote du budget primitif. Les attributions se feront selon les critères suivants : résultats universitaires, lieu d'étude, motivation, ressources financières.

ARTICLE 3 - Contrepartie

Dans le cadre de l'obtention du CME, l'étudiant s'engage à effectuer une contrepartie mise en place ou organisée par la Commune. Les missions relèvent des domaines suivants :

- Solidarité et liens intergénérationnels ;
- Culture ;
- Soutien scolaire ;
- Entretien des espaces verts et de la voirie et de ses accessoires ;
- Organisation de manifestations ;
- Distribution de documents aux particuliers ;
- ...

Ces contreparties doivent être réalisées en respectant le principe de neutralité et les consignes données par les services de la Commune. Tout comportement incorrect ou inadapté pourrait entraîner une interruption du CME. Tout désistement non justifié pour des raisons médicales, professionnelles ou scolaires empêchera le versement de l'aide.

Cette contrepartie devra être réalisée au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le volume horaire est fixé à 25h00 par étudiant sélectionné et par année scolaire.

Cette contrepartie fera l'objet d'un suivi particulier, afin d'apprécier l'assiduité, la qualité et le sérieux dans la réalisation de la mission, qui conditionnera le versement à l'étudiant du tiers du montant de l'aide.

Les missions effectuées lors de la contrepartie, ne sont pas assimilables à un emploi. Par conséquent, pour tout dommage subi par l'étudiant (accident de trajet, accident pendant la contrepartie...) c'est la sécurité sociale et la mutuelle de ce dernier qui couvriront les frais inhérents, comme pour tout problème d'ordre non professionnel. De plus, l'étudiant devra vérifier que son assurance personnelle couvre les dommages causés à des tiers.

ARTICLE 4 - Versement du CME

Le CME est d'un montant de 600 euros par étudiant sélectionné et par année universitaire.

Il est versé à la réalisation du volume horaire de 25h.

Si l'étudiant interrompt ses études en cours d'année, s'il ne les suit pas avec assiduité, ou s'il ne réalise pas sa contrepartie de façon satisfaisante, le versement du CME est automatiquement suspendu.

ARTICLE 5 Contrat

L'attribution du CME s'accompagne de la signature d'un contrat entre la commune représentée par le Maire et l'étudiant. Dans ce document sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant, de faire preuve d'assiduité et d'effectuer sa contrepartie.

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Année scolaire 2026-2027

- ❑ Avis d'impôts de l'année N-1 des parents ou du foyer fiscal de référence dans le cas d'étudiant(e)s marié(e)s ou ayant conclu un Pacte Civil de Solidarité. L'avis d'impôt de l'étudiant(e) doit également être fourni s'il déclare ses revenus individuellement. Le revenu fiscal de référence doit être mentionné.
- ❑ Justificatifs de domicile des parents ou de l'étudiant des trois dernières années : taxe d'habitation, facture EDF, eau...
- ❑ Notes de l'année écoulée ou avis de passage
- ❑ Si redoublement ou réorientation, notes de l'année écoulée et lettre explicative
- ❑ Copie de la carte d'identité de l'étudiant(e)
- ❑ Fiche de contrepartie dûment complétée
- ❑ Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'étudiant(e)
- ❑ Certificat de scolarité de l'année à venir ou, en attente, justificatif d'inscription
- ❑ Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'étudiant(e) pour l'année scolaire

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT CONTREPARTIE

Afin de mieux prendre en compte vos compétences et vos souhaits, merci de compléter ce document avec la plus grande attention.

Coordonnées

NOM et Prénom :

Adresse précise :

Lieu de vos études :

Téléphone personnel :

Mail :

Diplôme préparé :

Êtes-vous titulaire de brevets ?

Titulaire : BAFA Gestes 1er secours (AFPS, PSC1) Surveillant de baignade

Brevet pour encadrement sportif (ski, randonnées, etc.), précisez :

Disponibilités

Les vacances scolaires. Lesquelles ? Sur quels créneaux horaires ?

Les week-end. Sur quels créneaux horaires ?

En semaine, si oui quel jour, à partir de quelle heure ?

Serez-vous amené(e) à réaliser un stage ? Période approximative :

Partez-vous à l'étranger ?

Période :

Quelles sont vos compétences ?

En informatique et administratif (Word, Excel, infographie, montage vidéo, etc.). Précisez :

En sport. Précisez :

En aide aux devoirs. Précisez :

En social : (aide à la personne, bénévolat, etc.). Précisez :

En animation. Précisez :

En entretien des espaces verts. Précisez :

Autres. Précisez :

Faites-nous part de vos expériences professionnelles et associatives :

Le choix définitif des contreparties appartient à la collectivité.

CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT

FICHE INSCRIPTION

Dossier à retourner impérativement avant le 30 juin de l'année en cours.

- 1ere demande
 Renouvellement
 Sans interruption Avec interruption

Votre état civil

Nom : _____ Prénom : _____
Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance : _____ Nationalité : _____
Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale
Logement : Chez les parents Appartement, studio Chambre universitaire Autre : _____
Adresse des parents : _____
Adresse de l'étudiant(e) : _____
Mail : _____ Portable : _____



Votre scolarité

Diplôme et niveau préparés : _____
Redoublant(e) : oui non Réorientation : oui non
Établissement fréquenté l'année précédente : _____
Préciser le lieu : _____
Stage ou séjour à l'étranger : _____
Lieu : _____ Durée : _____
Baccalauréat : Année d'obtention : _____ Série : _____

Année	Nature des études supérieures	Etablissement et lieu	Validation : Oui / Non
1			
2			
3			
4			
5			

Orientation, projets professionnels :

La composition de votre famille

	Nom	Prénom	Profession
Père			
Mère			

Situation familiale de vos parents :

Nombre d'enfants effectivement à charge (y compris vous-même, en précisant leur niveau de scolarité) :

Ressources de l'étudiant(e)

Bourses (CROUS, ministère de l'agriculture, de la culture, sanitaire et sociale) : Oui Non
Echelle de bourse 0 0 bis 1 2 3 4 5 6 7 Montant : _____

Joindre obligatoirement l'avis d'attribution ou de rejet des bourses.

A titre d'information :

Bénéficiez-vous d'autres bourses (Explora, Erasmus, mobilité internationale, mérite, ...) ? Oui Non

Lesquelles ?

Devez-vous exercer une activité professionnelle pour vous aider à financer vos études ? Oui Non

Laquelle ?

Durant les vacances scolaires A l'année

Engagement sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur avoir attesté de l'ensemble des aides perçues et de l'exactitude de tous les renseignements notés sur ce dossier, aussi, je sollicite l'attribution du contrat municipal étudiant.

Fait à Saint Etienne de Fontbellon, le :

Signature de l'étudiant(e) :

Données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la commune de Saint Etienne de Fontbellon pendant la durée « strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles sont collectées », et sont destinées au service Contrat Municipal Étudiant de la Commune. Conformément au règlement n°2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, de modification ou de rectification des données vous concernant en contactant la commune de Saint Etienne de Fontbellon (accueil.mairie@fontbellon.fr).

Administration

Proposition :

- CME accepté
- CME refusé

Fait à Saint Etienne de Fontbellon
Le

Le Maire,
Philippe ROUX

Coordonnées pour retour du dossier :
Mairie de Saint Etienne de Fontbellon
100 route des Champs
07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
accueil.mairie@fontbellon.fr